

### Résumé des dernières séances du conseil

- Adoption du règlement numéro R-252 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Kiamika (mise à jour);
- Adoption du règlement numéro R-253 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Kiamika (mise à jour);
- Adoption du règlement numéro R-254 décrétant une dépense de 100 000\$ et un emprunt de 100 000\$ pour les travaux relatifs au projet de développement domiciliaire sur le lot 5 684 419, cadastre du québec;
- Résolution d'appui- qualité et maintien des soins et des services au CISSS des Laurentides.

### **Prochaine séance ordinaire du conseil municipal**

mardi, le 11 octobre 2016, à 20 h 00  
Salle du conseil  
3, chemin Valiquette

### **Message de votre bibliothèque**

Oui!...oui!...Il faut prendre le temps de remercier ces gens qui ont répondu à notre demande en nous faisant don de leurs livres. Un gros merci à Francine Santerre, Monique St-Jean, Johanne St-Aubin, Jean-Louis Forget, Marie-Claude Hénault, ainsi qu'à tous ceux qui sont restés dans l'anonymat. Également, une mention spéciale à Caroline Labelle, qui en plus de livres, a pensé nous offrir une table d'enfants avec deux chaises à l'effigie de Winnie l'Ourson et ses amis, une idée tout à fait géniale qui a un effet « d'aimant » sur nos petits bouts d'chou. Merci de votre soutien à notre bibliothèque municipale!

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ**

#### **AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 19 septembre 2016, le conseil municipal de Kiamika a adopté le règlement numéro R-254 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 100 000\$ et un emprunt de 100 000\$ pour les travaux relatifs au projet de développement domiciliaire sur le lot 5 684 419, cadastre du Québec.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro R-254 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
  
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures le 5 octobre 2016, au bureau de la municipalité de Kiamika, situé au 3, chemin Valiquette, Kiamika.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro R-254 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cent six (106). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro R-254 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que le vendredi, de 8 h à 12 (midi).

Des conditions particulières s'appliquent afin d'être désignée comme une personne habile à voter. Pour plus de renseignements à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec la directrice générale, Madame Josée Lacasse, au 819 585-3225, poste 8221 ou au dg@kiamika.ca

## Cours d'informatique

La Municipalité de Kiamika vous invite gratuitement aux ateliers d'informatique qui ont débutés mercredi, le 21 septembre dernier. Ces ateliers se tiennent tous les mercredis à partir de 13h, à la salle du conseil de Kiamika (3, chemin Valiquette).

Visitez le blogue [dapam.eklablog.com/](http://dapam.eklablog.com/) pour vous donner une idée de certains sujets traités auparavant et inscrivez-vous pour recevoir les nouveaux bulletins.

Si cela vous intéresse, inscrivez-vous en téléphonant à Daniel ou Nicole. Les places sont limitées.



Nicole Meilleur 819.585.4901  
Daniel Pambrun 819.585.2275  
Coordonnateurs  
Atelier informatique

## Collecte supplémentaire de résidus domestiques dangereux (RDD)

Le jeudi 13 octobre 2016

De 8h à 12h- 13h à 17h- 18h à 21h

À l'arrière de la salle municipale, 4, chemin Valiquette

### PRODUITS ACCEPTÉS - R.D.D.

Huiles usées, tubes fluorescents et ampoules, combustibles, PEINTURES USAGÉES ET CONTENANTS DE PEINTURES VIDES ET SECS, piles et batteries, aérosols, Autres produits ménagers (que l'on retrouve à la maison), PNEUS (pas de jantes, en bon état, 24,5 pouces de dimension ou moins)

### PRODUITS ACCEPTÉS - INFORMATIQUE

Écran, clavier, disque dur, téléviseurs, cartouches d'encre, scanner, souris, imprimante, autres composantes (Lecteur de disquettes, CD-Rom, DVD-Rom...)

### PRODUITS ACCEPTÉS - PETITS APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Système de son (haut parleur inclus) lecteur MP3, baladeur (Walkman), micro-ondes, machine à écrire électronique, magnétoscope

### SERONT REFUSÉS LORS DE LA COLLECTE DES RDD

- Tous les contenants de plus de 20 litres (5 gallons);
- AUCUNE HUILE À PATATES FRITES COMMERCIALES;
- les accessoires pour la peinture (pinceau, panne et autres);
- les boues de fosse septiques, de puisard et de sable.
- Tous les produits portant la mention «BIODÉGRADABLE» et tous les produits industriels.

## Campagne de vaccination antigrippale du CISSS des Laurentides

le 15 novembre 2016  
de 9h30 à 11h30

à la salle du conseil (3, chemin Valiquette)

## Invitation du comité d'embellissement- soirée horticole et remise des prix pour le concours maisons et fermes fleuries

Suite à la tenue du concours maisons et fermes fleuries, le comité d'embellissement de la municipalité est heureux d'inviter tous les citoyens de la municipalité à la soirée de remise des prix aux gagnants du concours.

Cette soirée se tiendra le **jeudi, 6 octobre 2016, dès 19h00, à la salle municipale de Kiamika (4, chemin Valiquette)**. Pour l'occasion, nous présenterons les différents coups de cœur du jury lors de la tournée d'évaluation et nous remettrons les prix aux gagnants du concours. Des prix de participation seront également tirés.

Nous espérons vous y voir en grand nombre !



## Activités à venir pour le Comité des loisirs de Kiamika

### ○ Bingo

le vendredi, 14 octobre 2016, à la salle municipale de Kiamika, de 19 h 00 à 22 h 00. Cette activité s'adresse à toute personne de 18 ans et plus. Au programme de la soirée, des prix allant jusqu'à 500\$ sont assurés! Aussi, des grignotines et des breuvages seront disponibles sur place à prix modiques.

### ○ Soirée dansante spécial Halloween pour les jeunes de 7 à 17 ans

le vendredi, 28 octobre 2016, de 19 h 00 à 22 h 00 à la salle municipale de Kiamika. Cette soirée supervisée par des adultes a pour but de rassembler nos jeunes dans un lieu sécuritaire où ils pourront s'amuser, danser et chanter sur des rythmes variés. Le prix d'entrée sera de 2\$. Des grignotines et des eaux gazeuses seront disponibles à prix modiques. Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera tolérée sur place ou à l'extérieur.